

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, au cours des 18 derniers mois, le gouvernement a concentré ses efforts en matière de politique économique sur la lutte contre l'inflation. Le Canada a effectué un rétablissement remarquable après cette vague d'inflation qui l'avait d'abord balayé en 1973. La hausse rapide des coûts et des prix qui avait perturbé de nombreux secteurs de notre vie économique continue de faire sentir ses effets. Nous devons donc persévérer dans notre lutte contre l'inflation. La prochaine étape est parsemée d'embûches. Ce budget vise essentiellement à aider l'économie à traverser ces pages dangereux.

Parmi les effets actuels de l'inflation, l'un des pires est un chômage élevé. Cette conséquence était d'ailleurs prévisible et c'est par crainte, notamment, que la hausse excessive des prix n'engendre une nouvelle aggravation du chômage que le gouvernement a entrepris de combattre vigoureusement l'inflation.

Il était prévisible aussi que l'inflation aurait des effets durables. Nous ne devons pas l'oublier en ce moment. En plus de tous ses dégâts sociaux, l'inflation affaiblit la compétitivité de nos entreprises sur le marché intérieur et à l'étranger. Elle sape également la confiance indispensable à la conduite des affaires et aux investissements productifs. Sans un rétablissement de cette confiance, nous ne pourrions créer les emplois dont le pays a besoin. La tâche est d'autant plus difficile qu'à l'étranger le redressement a été plus lent qu'espéré.

L'un des dangers de cette situation est que nous risquons de réagir de façon excessive, en relançant l'économie si vigoureusement qu'une reprise de l'inflation ne manquera pas de s'en suivre. L'économie a besoin de stimulants qui puissent être absorbés en toute sécurité.

Nous pourrions aussi succomber à la tentation du protectionnisme en raison de la dégradation de notre compétitivité. Cette politique ne saurait être la bonne pour un pays qui dépend autant du commerce extérieur. Nous sommes disposés à agir, et nous avons agi, en cas de menace grave pour nos producteurs. Nos engagements internationaux nous autorisent à prendre ces mesures d'urgence. Cependant, pour le gouvernement, la bonne politique, à long terme, consiste à rétablir notre capacité concurrentielle en maîtrisant l'inflation et en essayant d'éliminer les obstacles à l'exportation.

● (2010)

La baisse du dollar canadien avantage nos producteurs tant à l'exportation que sur le marché intérieur, face aux importa-

Budget—L'hon. Donald S. Macdonald

tions. Il importe toutefois de ne pas perdre cet avantage en revenant à des augmentations de revenus qui alourdiraient nos coûts. Si, évitant ce danger, nous parvenons à améliorer notre capacité de concurrence, notre niveau de vie général bénéficiera de la libéralisation des échanges mondiaux que nous essayons de promouvoir.

Troisième danger, une nouvelle montée des prix dans certains secteurs risque d'affaiblir notre détermination commune à poursuivre la lutte contre l'inflation. La hausse des prix de l'alimentation s'était nettement ralentie à partir du milieu de 1975, mais divers facteurs internationaux ont entraîné une reprise de cette hausse, qui risque de durer un certain temps. Les prix mondiaux de l'énergie, eux aussi, continuent de monter, dure réalité à laquelle nous ne pouvons échapper. Les Canadiens, comme tous les autres, doivent s'attendre à ce que le prix de l'énergie soit de plus en plus élevé. Enfin, la baisse de notre monnaie rend les importations plus coûteuses et contribue à la hausse des prix intérieurs.

Il nous faut accepter les effets inévitables de ces augmentations sur notre niveau de vie et, quand nous le pouvons, adopter des produits de substitution et réduire notre demande des produits les plus chers. Par-dessus tout, il convient d'éviter une nouvelle course à la hausse des revenus nominaux dont nul ne sortirait gagnant.

La politique des prix et des revenus nous a bien servis. Il nous faudra la maintenir tant que cela sera nécessaire et accélérer nos consultations sur la meilleure façon d'établir les prix et les revenus de manière responsable après la levée des contrôles.

Pour établir un budget dans ces circonstances, nous avons dû respecter deux contraintes importantes. Le contrôle des dépenses publiques fait partie intégrante de la politique de lutte contre l'inflation. D'après le gouvernement, les restrictions sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'au début du programme. Le contrôle des programmes de dépenses existants permet d'accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires. Nous avons donné la priorité aux actions en faveur de l'emploi.

La deuxième contrainte est la difficulté de réduire à la fois les impôts et nos recours aux marchés de capitaux. L'excédent de nos dépenses sur nos recettes doit bien être financé d'une façon ou d'une autre. Si nous le finançons par une expansion monétaire plus rapide que ce que la prudence commande, nous ne pourrions réussir à contenir l'inflation. Si l'excédent des dépenses conduit à une hausse des taux d'intérêt, les stimulants que nous pouvons administrer à l'économie seront affaiblis. Malgré cette contrainte nous avons trouvé le moyen de proposer de nouvelles réductions d'impôt.

[Français]

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Monsieur l'Orateur, depuis quatre ans, les principaux pays industriels doivent tous faire face à l'inflation, à la récession et à d'importants déséquilibres de paiements internationaux. Par une action collective, ils ont enregistré quelques progrès dans la solution de ces problèmes difficiles et persistants. Cependant, il faudra persévérer dans l'effort pendant une longue période.

Budget—L'hon. Donald S. Macdonald

Au Canada, ainsi que je l'ai mentionné, le rythme sous-jacent de l'inflation faiblit. Grâce à l'abaissement des hausses salariales négociées, conformément au programme, nos coûts de travail par unité produite—élément clé de notre capacité de concurrence internationale—affichent une meilleure tenue. Parallèlement, le revenu réel des travailleurs canadiens a nettement progressé.

Au Canada comme dans les autres pays industrialisés, la production a augmenté rapidement au début de 1976 avant de ralentir. Aussi le nombre de nouveaux emplois créés—209,000—a-t-il été inférieur aux prévisions.

L'élément le plus décevant de notre évolution est l'aggravation récente du chômage. Je suis particulièrement préoccupé par le sous-emploi des jeunes. Alors que le taux de chômage est resté nettement inférieur à 5 p. 100 chez les hommes adultes et s'établit à 7 p. 100 pour les femmes adultes, il dépasse 14 p. 100 chez les jeunes. En outre, le chômage a frappé beaucoup plus durement les provinces de l'Atlantique et le Québec que les autres régions. Cette situation appelle non seulement des mesures générales de relance économique, mais aussi des initiatives particulières conçues en fonction de ces problèmes structurels.

[Traduction]

La faiblesse de la demande a entraîné une baisse sensible des marges bénéficiaires en 1976. Nombre de sociétés ont enregistré des problèmes de trésorerie et une hausse de leur degré d'endettement. La tenue médiocre des cours des actions a entravé les recours au marché boursier. Tous ces éléments ont rendu plus difficile le financement des investissements, dont le coût a vivement augmenté.

En 1976, les éléments moteurs de la croissance économique ont été la consommation et la construction résidentielle, tandis que les dépenses publiques courantes n'augmentaient que modérément. Les investissements des entreprises ont reculé en termes réels, malgré leur vigueur dans le secteur de l'énergie. Une reprise des investissements et une nouvelle progression des exportations sont nécessaires à la création d'emplois et à une croissance soutenue à l'avenir.

Le déficit de notre balance des paiements s'est aggravé ces dernières années, à cause de la récession marquée qui a frappé les autres pays et aussi des paiements croissants à l'étranger au titre des intérêts, des dividendes et du tourisme, sans compter la diminution de notre excédent énergétique. Cependant, cette aggravation s'explique également par la difficulté accrue des producteurs canadiens à être concurrentiels sur les marchés domestique et étrangers, en raison de l'inflation.

La baisse récente du dollar canadien reflète la diminution des taux d'intérêt dans notre pays, mais aussi l'incertitude suscitée par l'avenir du Canada chez les investisseurs étrangers. En contribuant à compenser les coûts supérieurs des producteurs canadiens, cette baisse accroîtra leurs chances face à la concurrence. Toutefois, ils ne pourront profiter de cet avantage que si nous parvenons à garder la maîtrise des coûts et des prix intérieurs. La baisse du dollar a pour effet immédiat d'accroître le prix des biens et des services pour les consommateurs canadiens. Si cela incitait nos compatriotes à demander une augmentation de leurs revenus nominaux, toute possibilité d'amélioration durable disparaîtrait. Il nous faut

alors une nouvelle dépréciation pour compenser la hausse des coûts. Il convient d'éviter cette spirale descendante.

NOS OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

Nos buts sont clairs.

Notre premier objectif doit être de maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation.

Notre deuxième objectif doit être une croissance économique régulière sans inflation, afin de créer des emplois et de résorber le chômage.

Le gouvernement fédéral est parfaitement conscient de la responsabilité qui lui incombe de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Cependant, il n'est pas le seul à avoir des responsabilités dans l'économie. Le pouvoir tant politique qu'économique est caractérisé dans ce pays par une large décentralisation qui reflète la diversité du Canada et garantit nos libertés fondamentales. Tous ceux qui ont une part de pouvoir ont une part de responsabilité correspondante dans la réalisation de nos objectifs économiques.

On en trouve un bon exemple dans les résultats récents de la coopération économique et financière du gouvernement fédéral et des provinces. Ces résultats fournissent la preuve rassurante de la continuité et de la souplesse de notre Confédération, tout en contribuant directement à la solution de nos problèmes économiques.

Les chefs d'entreprise ont eux aussi des responsabilités. Ce sont les entreprises privées qui emploient la majorité de nos travailleurs, prennent la plupart des décisions d'investissement, développent les marchés et mettent au point les nouvelles techniques qui améliorent notre niveau de vie.

Des responsabilités importantes incombent aussi aux dirigeants du mouvement ouvrier, à tous les niveaux, car l'emploi est en jeu. A vrai dire, c'est l'affaire de tous les Canadiens de fixer les prix, les salaires et les autres formes de revenus de manière à ne pas nuire à l'emploi.

Le document d'étude intitulé *La voie à suivre* exposait notre conception du partage des responsabilités après la suppression des contrôles. Nous ne pourrions réaliser tout le potentiel économique de ce pays qu'en sachant et en acceptant ce qui peut être raisonnablement obtenu.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant évoquer cinq domaines d'action des pouvoirs publics avant de présenter les propositions budgétaires.

● (2020)

[Français]

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur l'Orateur, parlons d'abord de l'énergie. Nous n'avons plus, comme autrefois, un accès facile et garanti à des ressources énergétiques bon marché au pays ou à l'étranger. Nous devons donc accroître les ressources domestiques et diminuer la demande. La limitation du prix du pétrole intérieur et les subventions aux importations de brut ne peuvent être que d'un secours temporaire aux consommateurs, le temps de s'adapter à la nouvelle situation. Nous devons, ce printemps, fixer la prochaine hausse de prix. La difficulté consistera à concilier les objectifs énergétiques à long terme et la capacité de l'économie d'absorber de nouvelles hausses de prix, alors que nous devons relever le défi de l'inflation, du chômage et d'une vive concurrence internationale.

Nous maintiendrons notre politique de mise en valeur de l'énergie. Cependant, nous devons tous prendre des habitudes d'économie. Les Canadiens doivent faire face à la perspective de prix plus élevés. Il serait déraisonnable de payer le pétrole et le gaz naturel plus cher que les autres; il n'en serait pas moins raisonnable d'espérer nous en tirer à meilleur compte pendant longtemps. Pour le consommateur canadien, la meilleure façon de se protéger contre le renchérissement de l'énergie est encore d'économiser celle-ci.

[Traduction]

LE PROGRAMME DES CONTRÔLES

Le deuxième grand domaine d'action concerne le contrôle des prix et des revenus. Ce programme conduit au ralentissement de l'inflation, mais son rôle n'est pas encore terminé.

Une levée immédiate des contrôles risquerait d'entraîner une nouvelle accélération des prix et des coûts, ce qui compromettrait la croissance de la production et de l'emploi. Le gouvernement fédéral n'est pas disposé à laisser cette éventualité se produire.

Le contrôle obligatoire des prix et des revenus ne peut cependant devenir un élément permanent de notre vie économique. Il faut donc créer les conditions dans lesquelles les contrôles pourront être éliminés progressivement sans entraver la réalisation de nos objectifs économiques.

Nous avons avancé un certain nombre de possibilités de décontrôle, qui ont fait l'objet de larges discussions. Pour le gouvernement, la meilleure méthode est un décontrôle graduel opéré en fonction de l'échéance des conventions salariales et des exercices financiers. Les gouvernements provinciaux y sont en général favorables. Cette solution sera précisée prochainement dans un document d'étude, qui proposera aussi un organisme de surveillance pour l'après-contrôle. Ce document recommandera des améliorations structurelles, notamment au titre des relations ouvrières-patronales et de la politique de rémunération du secteur public. Le document fera des propositions pour la consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces, les entreprises, le mouvement ouvrier et les autres groupes intéressés. L'objectif consistera à faire comprendre le plus largement possible les mesures nécessaires pour réduire le rythme de l'inflation pendant le décontrôle et après celui-ci.

Il faudra apporter une attention particulière au choix de la date de décontrôle. À la lumière de tous les éléments en jeu, le gouvernement est d'avis qu'une date antérieure au deuxième anniversaire du programme, soit le 14 octobre 1977, ne serait ni pratique, ni souhaitable. Cependant, une initiative récente des entreprises et du mouvement ouvrier permet d'envisager l'obtention d'un consensus suffisant sur un programme de restriction volontaire pour justifier l'étude d'une date un peu plus rapprochée. Cela pourrait influencer sur le calendrier du processus. La question sera examinée plus à fond lors des consultations prévues après la publication du document d'étude. D'ici là, toutes les parties devraient procéder à la

Budget—L'hon. Donald S. Macdonald

détermination des prix et des salaires en s'attendant au maintien des contrôles pendant un certain temps, à moins qu'ils ne soient remplacés par des ententes fermes aux effets similaires. La possibilité d'un retour à une situation où le revenu national ferait l'objet de demandes inflationnistes doit être exclus.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le troisième grand domaine d'action touche à la création des emplois.

Nous avons accordé la priorité aux programmes de création directe d'emplois, notamment en faveur des jeunes et des régions les plus touchées par le chômage.

Une stratégie d'emploi comportant les importants nouveaux programmes Canada au travail et Jeunesse Canada au travail a déjà été lancée. Ses effets s'accroîtront rapidement cet été et l'hiver prochain. Le premier appel de suggestions lancé auprès des groupes publics et privés a donné de bons résultats. Les créations d'emplois ne se feront donc pas attendre. Je désire annoncer que nous consacrerons \$100 millions de plus à ces programmes afin de favoriser l'emploi là où c'est le plus nécessaire. Cette dotation totale de \$458 millions permettra de créer 600,000 mois-hommes d'emploi. Elle aura un effet sensible sur le chômage. Mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) donnera les précisions au cours du débat budgétaire.

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le quatrième domaine correspond à la politique de contrôle des dépenses publiques.

Nous commençons à récolter les fruits de l'engagement pris il y a deux ans de maintenir l'augmentation des dépenses publiques en deçà du taux de croissance du PNB. Pour l'année financière qui s'achève, nos dépenses devraient être inférieures de quelques \$750 millions à la prévision du budget présenté en mai dernier.

Nous prévoyons pour 1977-1978 des dépenses de \$44,450 millions, soit \$650 millions de moins qu'annoncés le mois dernier par le président du Conseil du Trésor. Cette économie provient en partie d'une réduction des provisions pour dépenses supplémentaires, pour permettre les diminutions d'impôt que j'annoncerai bientôt. Elle s'explique aussi par le succès global de notre politique d'austérité, qui se fait sentir dans tous les ministères fédéraux.

En prenant des chiffres strictement comparables, les dépenses seront d'environ 9.8 p. 100 supérieures, en 1977-1978, à celles de l'année financière qui se termine. Ce taux est inférieur à la croissance prévue du PNB, ainsi qu'à l'augmentation de 11 p. 100 anticipée dans le dernier budget. Il s'ensuit évidemment que de nombreux programmes utiles et souhaitables devront être retardés ou restreints.

[Français]

LA POLITIQUE FISCALE ET MONÉTAIRE

Monsieur l'Orateur, notre cinquième et dernier grand domaine d'action concerne la politique fiscale et monétaire.

Budget—L'hon. Donald S. Macdonald

L'objectif essentiel de cette politique, dans la conjoncture actuelle, est de promouvoir une croissance de la demande nominale compatible avec la croissance de l'emploi et le ralentissement de l'inflation. Concernant la politique monétaire, la Banque du Canada a pour but de réduire progressivement la croissance de la masse monétaire. Bien que sur le plan fiscal on n'ait pas fixé d'objectif numérique, il convient là aussi d'éviter les brusques changements de cap. Or, depuis quelque temps, notre politique se traduit par un déficit important. Lorsque le sous-emploi de l'économie se résorbera, le déficit sera réduit. Cependant, toute diminution prématurée compromettrait la reprise. En fait, le chômage actuel appelle des mesures supplémentaires de relance.

Les stimulants à adopter ont été étudiés à la lumière des objectifs interdépendants que nous nous sommes fixés. Nous ne pouvons viser à une croissance rapide au prix d'une aggravation de l'inflation et de la balance des paiements.

J'ai également cherché à éviter d'accroître les recours trop importants aux marchés de capitaux, puisque nous voulons favoriser l'investissement privé et que d'autres emprunteurs pourraient chercher à financer une proportion accrue de leurs besoins de capitaux sur le marché intérieur.

Pour décider des mesures de stimulation à adopter, j'ai pris pour point de départ notre engagement de contrôler les dépenses. Dans le cadre de cette contrainte, nous avons pu consacrer davantage de ressources à la création d'emplois. Nous avons en outre tâché de réduire les impôts.

● (2030)

[Traduction]

LES MESURES BUDGÉTAIRES

Les mesures proposées dans ce budget visent à créer des emplois, à favoriser l'investissement et à promouvoir la croissance régionale. Elle revigoreront le marché des actions et amélioreront l'autofinancement des entreprises pour permettre leur expansion. Elles accordent une aide accrue à la petite entreprise et aux activités de risque. Elle contribueront à soutenir la consommation par de nouveaux allègements fiscaux, notamment en faveur des Canadiens à revenu modique. Toutes ces mesures se traduiront par une progression de l'emploi.

L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE RÉGIONALE

Je désire annoncer un ensemble de mesures favorables à l'investissement et à la croissance régionale.

Le crédit d'impôt à l'investissement de 5 p. cent instauré en 1975 s'est révélé un encouragement important à nos entreprises de fabrication et de transformation. Je propose que ce crédit, qui devrait expirer le 30 juin, soit prolongé de trois ans. De plus, la portée du crédit sera élargie de deux façons.

En premier lieu, vu l'importance de la recherche pour le Canada, nous proposons que les dépenses courantes et les investissements de recherche et de développement scientifiques donnent droit au crédit d'impôt.

En second lieu, le taux du crédit augmentera dans les régions à croissance lente désignées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. En Saskatchewan, au

Manitoba, dans le Nord de l'Ontario et dans toutes les régions désignées du Québec sauf la Gaspésie, ce taux passera à 7½ p. cent. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, il sera relevé à 10 p. cent.

Le budget comporte aussi des encouragements fiscaux à l'exploration pétrolière et gazière dans les zones frontalières ainsi qu'à l'amélioration du réseau ferroviaire, notamment pour le transport des céréales et du charbon dans l'Ouest.

LES ACTIONS ET LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Nous proposons d'autres mesures pour favoriser le financement des investissements. Je me préoccupe tout particulièrement du rôle de la bourse, qui a été dans l'ensemble peu réceptive aux émissions d'actions ces dernières années. En outre, le capital-actions de nombre de sociétés est maintenant trop faible pour permettre les emprunts supplémentaires nécessaires à l'expansion.

Je désire proposer une importante majoration du crédit d'impôt pour dividendes. A compter du 1^{er} janvier 1978, les dividendes versés par les sociétés canadiennes imposables seront majorés de moitié, au lieu du tiers à l'heure actuelle, et les contribuables pourront déduire de leur impôt un crédit égal à ce montant majoré.

Cette mesure, dont les avantages seront progressifs, redonnera de l'attrait aux actions auprès de tous les investisseurs, quel que soit leur revenu.

Le relèvement de ce crédit et la maturation de l'impôt sur les gains en capital instauré en 1972 permettent de supprimer nombre de règles complexes visant à empêcher le dépouillement des surplus, c'est-à-dire les tentatives d'échapper à l'impôt sur la distribution du surplus des entreprises. Les dispositions actuelles font souvent obstacles aux projets légitimes de réorganisation et d'expansion des entreprises. Elles seront éliminées ou considérablement simplifiées. L'efficacité des firmes, notamment les petites entreprises, devrait bénéficier de la suppression de ces entraves à la prise des décisions.

D'autres mesures visent à favoriser l'achat d'actions et les marchés financiers: le montant de pertes en capital que le contribuable pourra déduire de ses autres revenus sera doublé et il pourra faire entrer ses gains en capital dans l'exemption actuelle de \$1,000 pour intérêts et dividendes. Par ailleurs, les dividendes versés par des corporations dont les actions sont cotées en bourse ne seront imposées qu'à leur réalisation, et au taux d'imposition des gains en capital. Enfin, l'exemption de la retenue fiscale sur les non-résidents pour les obligations publiques et celles, à long terme, des sociétés sera reconduite jusqu'à la fin de 1982.

Les effets de l'inflation sur les états financiers suscitent beaucoup de préoccupations. Nous collaborons avec un certain nombre de groupements intéressés à la mise au point d'un système général d'indexation des états comptables. Il faudra attendre les résultats de ces travaux pour élaborer un régime fiscal complet à cet égard. Cependant, les problèmes de trésorerie que connaissent les entreprises exigent une réponse immédiate.

Je propose que les entreprises, constituées ou non en corporations, puissent déduire 3 p. cent de la valeur de départ des stocks admissibles dans le calcul de leur revenu annuel, pour les exercices commençant après le 31 décembre 1976.

Cette mesure, qui représente un allègement de \$300 millions par an, accroîtra l'autofinancement disponible pour l'expansion des entreprises. Elle est d'application facile et ne modifie guère les méthodes comptables à employer.

[Français]

LA PETITE ENTREPRISE

Monsieur l'Orateur, le gouvernement attache une grande importance au rôle de la petite entreprise dans l'économie canadienne. L'étude du financement de l'expansion annoncée lors du dernier budget portait en partie sur les problèmes de financement de la petite entreprise. Il en ressort qu'aucune mesure fiscale unique ne pourrait les régler. En fait, un grand nombre des difficultés de la petite entreprise s'insèrent dans le problème plus large que visent à atténuer les mesures annoncées précédemment. Les petites entreprises bénéficieront sensiblement des propositions destinées à prolonger et accroître le crédit d'impôt à l'investissement, majorer le crédit d'impôt pour dividendes et ajuster la valeur des stocks, entre autres mesures favorables à l'investissement. Cependant, nous pouvons faire plus encore.

Un problème particulier des petites entreprises est la difficulté d'offrir des rémunérations aussi élevées que les autres sociétés. Je propose un régime fiscal spécial à l'égard des options d'achats de titres offertes aux employés des compagnies privées sous contrôle canadien. La différence entre le prix payé pour les actions en vertu de l'option et le produit de leur vente serait imposé au taux des gains en capital, et ce uniquement à la liquidation des titres. L'entreprise pourrait ainsi rémunérer son personnel sans grever son fonds de roulement.

Un obstacle sérieux au financement de l'expansion tient à ce que les investisseurs ne savent pas toujours si leurs plus-values éventuelles seront imposées comme revenu ordinaire ou comme gain en capital. Nous proposons d'autoriser le contribuable à se protéger contre cette incertitude.

● (2040)

[Traduction]

Il a été beaucoup question, lors de débats sur des budgets antérieurs, de la façon de traiter les gains en capital, surtout dans le cas des exploitations agricoles et des petites entreprises.

Lorsqu'une entreprise vend ses actifs afin de déménager du centre-ville ou qu'un agriculteur vend son exploitation pour en acheter une autre, les gains en capital éventuels sont actuellement assujettis à l'impôt, même si le produit de la vente sert à acquérir des actifs analogues pour la même entreprise ou exploitation. A compter de demain, l'impôt sera reporté sur les gains en capital découlant d'une vente volontaire d'actifs, dans la mesure où le produit en est réinvesti dans des biens du même genre.

Parmi les autres mesures intéressant la petite entreprise, mentionnons l'assouplissement des règles d'imposition des dividendes versés entre sociétés et des dispositions relatives à la conversion au système métrique.

Budget—L'hon. Donald S. Macdonald

LE RÉGIME FISCAL DES PARTICULIERS

Concernant l'impôt des particuliers, au cours des derniers mois, diverses mesures ont amélioré le revenu disponible des Canadiens, notamment la réduction d'impôt entraînée par l'indexation et l'abaissement des taux de cotisation d'assurance-chômage. Je pense qu'il faut faire plus encore pour soutenir les dépenses personnelles et alléger la situation des Canadiens particulièrement touchés par le renchérissement des articles essentiels.

ABATTEMENT D'IMPÔT FÉDÉRAL

Je propose d'abord d'accroître l'abattement d'impôt fédéral. Son taux est passé récemment de 8 à 9 p. 100 par suite de la conclusion des nouveaux arrangements fiscaux avec les provinces. L'abattement porte un maximum de \$500 et un minimum de \$200, de façon à bénéficier davantage aux contribuables à revenu modeste.

A compter de l'année d'imposition 1977, le contribuable pourra déduire en plus jusqu'à \$50 par enfant à charge de moins de 18 ans résident au Canada.

Par exemple, un contribuable ayant deux enfants pour lequel l'abattement actuel est de \$350 pourra déduire \$100 de plus. Le plafond de \$500 sera maintenu, de façon que cette mesure bénéficie surtout aux contribuables à famille plus nombreuse et à revenu modeste. Elle devrait permettre d'économiser \$275 millions d'impôt en 1977.

[Français]

DÉDUCTION POUR FRAIS RELATIFS À UN EMPLOI

Monsieur l'Orateur, une autre réduction importante d'impôt bénéficiera à des millions de travailleurs canadiens. La déduction pour frais relatifs à un emploi, actuellement fixée à 3 p. 100 des revenus tirés d'un travail et plafonnée à \$150, verra ce maximum passer à \$250 à compter de 1977. Cette mesure devrait représenter une économie d'impôt de \$115 millions cette année.

A elles deux, ces dispositions supprimeront tout impôt fédéral pour les salariés mariés ayant deux enfants, qui gagnent moins de \$7,360. Pour une famille de quatre enfants, ce seuil s'établit à \$8,295.

Ces mesures contribueront concrètement à soutenir le revenu personnel disponible de nombreux Canadiens.

[Traduction]

REEL

Plus de 400,000 Canadiens ont souscrit à un Régime enregistré d'épargne-logement. Ce dernier aide le contribuable à épargner pour s'acheter une maison. Cependant, le fait que les REEL, comme on les appelle communément, soient accessibles même aux familles qui possèdent déjà un logement ou n'ont pas l'intention d'en acquérir un a été critiqué. Les modifications proposées visent à empêcher les abus. Le contribuable ne pourra contribuer à un REEL si le conjoint avec qui il vit possède déjà un logement. A partir de l'an prochain, l'ameublement ne donnera plus droit à l'utilisation en franchise des fonds retirés d'un REEL. Plusieurs assouplissements sont proposés afin d'atténuer les problèmes particuliers des contribuables ayant un REEL.

Budget—L'hon. Donald S. Macdonald

AUTRES MODIFICATIONS DE L'IMPÔT

D'autres changements visent à régler des problèmes structurels posés par les impôts directs et indirects. On modifiera les règles relatives au Régime enregistré d'épargne-retraite établi pour un conjoint de manière à supprimer une lacune de la loi de l'impôt. D'importants aménagements seront apportés au régime fiscal des compagnies d'assurance-vie et des assurés. En outre, à partir du 1^{er} janvier 1978, le taux d'intérêt applicable aux remboursements et aux retards de paiement d'impôt sera majoré.

Concernant la taxe de vente, l'exemption pour petits fabricants passera de \$3,000 à \$10,000. Nous proposons aussi d'exonérer de la taxe certains fabricants de produits d'artisanat importants pour la culture et le patrimoine canadiens. Il faudra consulter les milieux intéressés avant de déterminer quels groupes bénéficieront de l'exemption. L'exonération des articles permettant de conserver l'énergie sera élargie.

Enfin, j'aimerais évoquer le document d'étude sur la fiscalité indirecte. La question est de savoir si la taxe de vente devrait passer du niveau des fabricants au stade du gros. Une étude plus approfondie s'impose. Le rapport du groupe d'étude de la fiscalité indirecte sera déposé prochainement à la Chambre. J'ai demandé au président du Conseil privé d'en saisir un comité compétent de la Chambre pour qu'il en fasse l'évaluation.

MESURES TARIFAIRES

Venons-en au tarif douanier. Je propose de prolonger d'un an la plupart des réductions temporaires de droits dont bénéficie une vaste gamme de produits de consommation. Ces réductions, instaurées en 1973 pour atténuer les pressions à la hausse des prix, expireraient autrement le 30 juin.

Je propose aussi d'appliquer certaines concessions tarifaires aux pays en voie de développement à la suite des discussions qui ont eu lieu aux négociations commerciales multilatérales de Genève afin de voir si l'on pouvait prendre des mesures en faveur des produits intéressant particulièrement ces pays avant la fin des négociations.

J'aimerais mentionner deux autres changements tarifaires.

Je propose d'abord d'abolir le taux de la préférence britannique de 2 ½ p. 100 sur certains équipements et machines importés de Grande-Bretagne et d'Irlande, en raison des graves problèmes des fabricants canadiens. Ces articles seront soumis, à compter de maintenant, au taux de 15 p. 100 de la nation la plus favorisée. En second lieu, pour éviter des abus, je propose de limiter à \$7,500 par article la franchise accordée aux biens importés par les Canadiens qui reviennent d'un séjour prolongé à l'étranger.

Je compte aussi charger la Commission du tarif d'étudier deux questions qui ont donné lieu à de nombreuses représentations. La première est le numéro tarifaire prévoyant l'entrée en franchise d'une vaste gamme d'articles importés par les hôpi-

[M. Macdonald (Rosedale).]

taux publics et les établissements religieux, d'enseignement et scientifiques, ou pour leur compte. Il s'agit ensuite du régime tarifaire applicable aux articles de passe-temps, antiquités et autres pièces de collection.

Enfin, je suis en principe d'accord pour que les groupes ethno-culturels puissent importer leurs costumes traditionnels francs de droits. Cependant, il nous faut du temps pour déterminer la portée précise de cette disposition et consulter les parties intéressées.

Des voix: Oh. oh!

● (2050)

M. Macdonald (Rosedale): Le président du Conseil privé (M. MacEachen) sera en effet la première personne que nous consulterons au sujet de l'importation de kilts.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les mesures proposées dans ce budget contribueront à stimuler la reprise économique. Elles soutiendront la consommation et relanceront l'investissement. Le redressement économique de nos partenaires commerciaux permet d'espérer une nouvelle amélioration de notre balance commerciale et une réduction du déficit des paiements courants. La production canadienne pourra alors retrouver le rythme de croissance annuelle d'au moins 5 p. 100 nécessaire à la diminution du taux de chômage. Compte tenu des retards en jeu, ce résultat risque de prendre du temps, mais le rythme de croissance devrait s'accélérer dans le courant de l'année.

Pour l'ensemble de l'année 1977, le produit national brut dépassera sans doute d'environ 4 p. 100 au moins en volume et de 11 p. 100 en valeur le niveau de l'an dernier. Selon les prévisions, le nombre d'emplois sera supérieur de 150,000 en moyenne à celui de 1976, mais sa progression pourrait atteindre 250,000 entre la fin de 1976 et la fin de 1977.

Ces propositions budgétaires diminueront de \$1.17 milliard les impôts fédéraux des particuliers et des sociétés en 1977-1978. Cette économie s'ajoute à la réduction d'impôt de \$900 millions entraînée par l'indexation du régime fiscal des particuliers et à la diminution d'un quart de milliard des primes d'assurance-chômage.

D'après les estimations actuelles, nos besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, s'élèveront à \$5.4 milliards en 1976-1977 et à \$6.4 milliards en 1977-1978. Le déficit selon les Comptes nationaux devrait passer de \$4.5 milliards à \$5.7 milliards.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les tableaux supplémentaires habituels des comptes de l'État et les faire annexer au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Les tableaux figurent à l'appendice.]

M. Macdonald (Rosedale): J'aimerais également déposer les motions de voies et moyens qui décrivent toutes les modifications fiscales et tarifaires proposées, et les faire annexer aux *Procès-verbaux*.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Les avis de motions de voies et moyens figurent aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

M. Macdonald (Rosedale): Les Renseignements complémentaires donnent plus de détails sur certains des changements que nous proposons d'apporter à la loi de l'impôt, à la taxe de vente et au Tarif des douanes. Je dépose également un document où sont élaborées l'analyse et les politiques présentées dans le budget.

CONCLUSION

En résumé, le Canada n'est pas seul aux prises avec la tâche difficile de ralentir l'inflation, rétablir la production et l'emploi et améliorer la balance des paiements. Sur le plan international, les résultats de l'économie canadienne, bien qu'ils laissent à désirer, classent notre pays parmi les trois ou quatre premières nations industrielles du monde. Les revenus réels ont continué de progresser plus vite chez nous que presque partout ailleurs dans le monde. Le programme lancé en octobre 1975 est en voie de réduire l'inflation et d'enrayer la dégradation de notre capacité de concurrence. Cependant, le rétablissement est forcément lent après les excès de l'inflation, les dommages causés par cette dernière continuant de se manifester bien après que la hausse des prix ait commencé à ralentir.

Il est heureux que la plupart des Canadiens, conscients de la gravité du problème, aient soutenu le gouvernement dans sa politique générale de lutte contre l'inflation et y aient participé. Le programme de contrôle, en particulier, continue d'avoir leur appui, malgré les critiques dont il a fait l'objet. Cependant, les prochains mois nous poseront un défi de taille, alors que le renchérissement inévitable de l'alimentation et de l'énergie ainsi que la baisse du taux de change feront sentir leurs effets. Ces derniers ne manqueront pas de ralentir la progression des revenus réels moyens. Il est indispensable que nous acceptions cette dure réalité, continuions à modérer nos demandes des revenus et persévérions dans la lutte contre l'inflation.

Simultanément, la lenteur de la reprise économique et la montée du chômage causent un grave problème. L'économie a de toute évidence besoin d'être relancée. C'est ce que cherche à faire le budget, de la façon et dans la mesure qui seront le plus bénéfiques. Il propose des mesures pour accroître la demande globale de biens et de services, accélérer la création directe d'emplois, encourager l'investissement et les entreprises de risque, et renforcer la croissance régionale.

Budget—M. Stevens

Nous en sommes arrivés à un stade de notre programme où la tentation sera forte de recourir à des solutions de facilité. On nous pressera de régler nos problèmes à coup de dépenses, de stimuler encore davantage l'économie, de la protéger contre les réalités de la concurrence internationale et d'abroger les contrôles avant que leur rôle soit terminé. Il nous faudra résister à ces tentations si nous voulons rétablir la confiance, au Canada et ailleurs, dans l'avenir de notre économie et réaliser nos objectifs économiques et sociaux.

Des voix: Bravo!

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Macdonald) a parlé et nous voici en face de ce document atterrissant. Le premier ministre avait parlé avant le ministre des Finances. Il y a dix jours, le premier ministre a dit à des étudiants d'université interloqués que, s'ils n'étaient pas contents des emplois qui s'offraient à eux au Canada, ils devraient aller voir ailleurs.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: Le ministre des Finances a clairement compris le message, à en juger par son budget de ce soir. Il propose en fait dans son budget d'avoir un million de chômeurs au Canada cette année et l'année prochaine.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: Le ministre des Finances a apparemment abandonné l'idée d'axer le budget sur le plein emploi et y a substitué un million de chômeurs. Il dit aux Canadiens qui n'aiment pas ce genre de budget, pour reprendre l'expression du premier ministre, d'aller se trouver un autre pays.

Le budget dit que 150,000 emplois seront créés cette année, mais la population active va augmenter de 225,000. Il y aura 225,000 Canadiens de plus qui se chercheront du travail cette année. Le budget prévoit clairement que 75,000 Canadiens de plus viendront s'ajouter aux 932,000 qui sont actuellement sans emploi.

Des voix: Quelle honte!

● (2100)

M. Stevens: Dans l'exposé budgétaire de l'an dernier, le gouvernement disait qu'il comptait sur l'étranger, notamment les États-Unis, pour assurer notre croissance. Cette année, il va encore plus loin. Non seulement compte-t-on sur les pays amis pour assurer notre croissance, mais le premier ministre suggère même que ces mêmes pays amis devraient accueillir nos sans-travail. Il semble bien que le gouvernement soit au bout du rouleau.

Le gouvernement nous a déjà dit que la croissance était lente au Canada parce qu'elle l'était dans d'autres pays. Il suggère maintenant de s'adresser à ces mêmes pays pour trouver des emplois. C'est pathétique. Le gouvernement qui a reçu le mandat de gouverner dit aux gens d'aller trouver du travail ailleurs. Il est incapable d'assurer le climat économique favorable à l'emploi et le budget ne fera rien qui vaille pour corriger cette situation.